Explications relatives à la feuille « Informations pour l'école primaire »

pour les PARENT

L'objectif est d'accompagner chaque enfant individuellement en ce qui concerne sa formation et son développement lors de sa scolarisation. La famille, la garderie et l'école sont des partenaires ayant une responsabilité commune pour l'enfant qui sera scolarisé. Si elles coopèrent bien, le passage à l'école primaire sera plus facile pour l'enfant.

La feuille [1] est une procédure praticable pour lier les compétences pédagogiques de la garderie et de l'école primaire. Elle facilite la coopération, particulièrement dans le cas où des entretiens communs entre toutes les personnes impliquées ne sont pas possibles (p. ex. en raison d'une grande circonscription scolaire de la garderie et/ ou l'école, en cas de déménagement de l'enfant).

- La feuille vise aux intérêts et forces spéciaux de l'enfant.
- Elle montre en même temps les faits auxquels on doit faire attention particulièrement en accompagnant l'enfant.
- La feuille contient l'opinion des parents et de la garderie relative au « vrai » moment et lieu de la scolarisation. Les spécialistes pédagogiques peuvent observer l'enfant dans la garderie dans d'autres situations que les parents peuvent le faire à la maison, et vice versa.

Remarques relatives à la question sur la scolarisation (question 5) :

- La direction de l'établissement scolaire prend la décision sur l'admission à l'école sur la base de la procédure de scolarisation en tenant compte de l'opinion des parents et de la proposition de la garderie.
- Votre enfant devrait avoir la possibilité et le temps de se préparer de façon optimale pour le passage. Si vous et la garderie diffèrent sur le moment de la scolarisation, la direction de l'établissement scolaire peut regarder plus près votre enfant et sa situation et mener un entretien à trois avec vous, soit les parents, et le spécialiste compétent.

Le remplissage de la feuille est une tâche commune de la garderie et les parents. Les parents transmettent la feuille à l'école primaire (lors de la procédure de scolarisation). Le remplissage de la feuille par les parents et la transmission de la feuille par les parents sont facultatifs. Si l'école ne la reçoit pas, éventuellement, on laisse passer une période importante d'apprentissage précoce au cours de la première année à l'école sans en bénéficier.

[1] Entre autres, l'institut de l'Etat pour la pédagogie de la petite enfance « Staatsinstitut für Frühpädagogik », les commissaires chargés de la protection des données des ministères des Affaires Sociales et de l'Education et de la Culture ainsi que le commissaire chargé de la protection des données de l'Etat de Bavière ont participé à la création de la feuille « Informations pour l'école primaire ».